



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## **AVIS PUBLIC**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018, 2019, 2020, 2021 ET 2022**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mercredi 10 janvier 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil (200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2018 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 27 décembre 2017

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)